



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 8 décembre 2022, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Damien Bertschy, Président.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 18 membres du Conseil général.

<u>Absent excusé</u> Steve Simon-Vermot	<u>Absent non excusé</u> -	<u>Poste vacant</u> 0
--	-------------------------------	--------------------------

**Monsieur le Président Damien Bertschy** constate que l'ordre du jour, auquel il ajoute le point n°5, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2022,
2. Budget de l'exercice 2023,
3. Demande d'un crédit urgent de fr. 60'000.- permettant de réparer la petite vis d'Archimède de la station d'épuration,
4. Motions populaires communales relatives au « retour de la nuit aux Ponts-de-Martel »,
5. Motion du Parti Libéral-Radical relative à l'éclairage public.

### **1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2022**

**Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

### **2. Budget de l'exercice 2023**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Bertschy** passe tout d'abord en revue le rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** passe la parole à la comptable pour le parcours du détail des comptes.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** passe la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre ensuite la discussion générale.

**Madame Clotilde Richard** indique que le Parti Socialiste et Libre est satisfait par le budget présenté, raison pour laquelle il le soutiendra. Il remercie le bon travail effectué par le Conseil communal, l'administrateur et la comptable.

**Monsieur Vincent Robert** annonce que le Parti Démocratique Indépendant soutient le projet de budget 2023 tel que présenté. Il constate que les charges augmentent malheureusement bien plus que les recettes mais bien heureusement, on peut compter sur une équipe communale qui sait s'adapter et prendre les situations compliquées avec grande sagesse. Il salue le dévouement de chacune et chacun des Conseillers pour mener à bien les missions de la commune avec les maigres moyens dont nous disposons. Merci à l'administrateur et à la comptable pour la présentation impeccable du budget. Le groupe PDI accueille donc favorablement le budget tel que présenté pour 2023.

**Monsieur Damien Benoit** relève que le Parti Libéral-Radical est satisfait du budget communal pour l'exercice 2023 et remercie le Conseil communal et l'administration pour leur excellent travail. Le budget présenté est certes déficitaire de fr. 30'000.- mais il a été prudemment élaboré. Le groupe PLR restera très attentif à l'évolution des finances communales car beaucoup de projets financiers attendent notre commune, notamment l'entretien de certains immeubles, de ses routes, ainsi que de la réfection de la STEP qui devient âgée et trop petite pour notre village, sans compter les taux d'intérêts bancaires qui sont à la hausse actuellement. Le groupe PLR soutient les deux arrêtés du budget 2023.

**Monsieur Yvan Monard** signale que le Grand Conseil a adopté le budget cantonal hier et l'a quelque peu modifié. Selon les informations reçues du canton, il y aura forcément quelques plus et quelques moins pour les communes. Au final, pour la commune des Ponts-de-Martel, cela aura une incidence infime sur notre budget. Nous n'aurions de toute façon pas eu le temps, depuis hier, de modifier notre budget.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet tout d'abord au vote l'arrêté relatif à la baisse du pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet ensuite au vote l'arrêté d'approbation du budget.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

### **3. Demande d'un crédit urgent de fr. 60'000.- permettant de réparer la petite vis d'Archimède de la station d'épuration**

---

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Damien Bertschy** ouvre la discussion générale.

**Madame Floriane Perret** indique que le Parti Libéral-Radical estime que ces travaux étaient nécessaires et urgents. Il remercie le Conseil communal pour sa réactivité et accepte donc ce crédit.

**Monsieur Simon Kammer** annonce avoir reçu des bonnes nouvelles de l'usine. En effet, la vis sera prête le 15 décembre, acheminée entre le 15 et le 17 décembre et reposée dès le 19 décembre. Elle sera donc opérationnelle comme prévu à la fin de l'année, avec une semaine d'avance, ce qui est réjouissant.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

#### **4. Motions populaires communales relatives au « retour de la nuit aux Ponts-de-Martel »**

---

**Monsieur le Président Damien Bertschy** demande si la motion populaire communale relative à l'éclairage public est combattue.

**Monsieur Alexis Maire** relève que le Parti Libéral-Radical combat cette motion.

**Monsieur Didier Barth** signale que le Parti Socialiste et Libre ne va pas non plus défendre cette motion bien que son bien-fondé soit intéressant. Comme le précise le groupe PLR dans sa motion qu'il présentera ensuite, elle est trop précise et un peu précipitée. Le temps de la réflexion est une bonne chose, bien que le groupe PSL défende cette motion sur le fond.

**Monsieur Vincent Robert** indique que le Parti Démocratique Indépendant rejoint les idées du PLR et du PSL et combat cette motion, non pas sur le fond mais sur la forme trop extrême et précise.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet cette motion au vote.

Cette motion est rejetée à l'unanimité, soit par 17 voix.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** demande si la motion populaire communale relative aux enseignes lumineuses privées est combattue.

**Monsieur Alexis Maire** relève que le Parti Libéral-Radical combat cette motion.

**Monsieur Didier Barth** signale que, dans un premier temps, le Parti Socialiste et Libre trouvait cette motion intéressante, mais en y réfléchissant un petit peu, la conclusion est la même que pour la première motion : elle est trop précise et il y a des exceptions auxquelles il faudrait réfléchir, comme les stations-service, les bancomats, les automates, ... Prendre le temps de la réflexion est une bonne chose pour cette motion, même si le groupe PSL est toujours d'accord sur le fond.

**Monsieur Vincent Robert** relève que le Parti Démocratique Indépendant combat aussi cette motion en partant du fait qu'il n'est pas certain que ce soit légal d'obliger quelqu'un d'éteindre son enseigne lumineuse, puisque cela fait partie de la liberté d'entreprise.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet cette motion au vote.

Cette motion est rejetée à l'unanimité, soit par 17 voix.

## **5. Motion du Parti Libéral-Radical relative à l'éclairage public**

---

**Monsieur le Président Damien Bertschy** passe la parole au Parti Libéral-Radical pour explication de la motion.

**Madame Cynthia Uelliger** indique que pour donner suite à la motion populaire sur l'éclairage public qui a suscité un débat animé et intéressé lors de la séance de préparation du Conseil général, le groupe PLR souhaite déposer une motion plus générale. Il est très important de traiter tous les aspects liés à l'extinction de l'éclairage public et de ne pas se focaliser sur la problématique de la pollution lumineuse.

Par cette motion, le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier l'extinction de l'éclairage public en prenant en considération les éléments suivants :

1. Réaliser des économies d'énergie (électricité) au niveau communal.
2. Maintenir la sécurité des habitants (horaires d'extinction, passages pour piétons, trottoirs, ...).
3. Effectuer une réflexion sur la pollution lumineuse au niveau de l'ensemble du village.

Mme Cynthia Uelliger souligne que « l'ensemble du village » vaut pour les trois axes de cette motion.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** demande si la motion du Parti Libéral-Radical est combattue.

**Monsieur Vincent Robert** annonce qu'elle n'est pas combattue, mais qu'il désire apporter un amendement.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** donne lecture de cet amendement qui consiste en l'ajout d'un 4<sup>ème</sup> point qui s'articule ainsi : « Un éclairage suffisant sera maintenu lors des manifestations auxquelles la commune est partie prenante (par exemple Fête nationale, Fête villageoise, Marché de Noël, etc...), ceci afin de garantir la sûreté des participants. ».

**Monsieur Didier Barth** annonce que le Parti Socialiste et Libre va soutenir la motion du Parti Libéral-Radical. Par contre, il ne va pas soutenir l'amendement car il répond déjà aux réflexions du Conseil communal avant même qu'il ait eu le temps d'y réfléchir puisque dans le point 2, il y a déjà cette notion de sécurité. Il faut plutôt laisser le Conseil communal faire son travail que d'ajouter déjà des choses trop précises dans ses réflexions.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** accepte la demande de Monsieur Alexis Maire de suspendre la séance afin de pouvoir se concerter face à ces nouveaux éléments.

A la reprise de la séance, **Monsieur Alexis Maire** annonce que le Parti Libéral-Radical ne combattra pas l'amendement, mais chacun est libre de voter comme il le souhaite.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet tout d'abord l'amendement au vote.

Cet amendement est accepté par 8 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

**Monsieur le Président Damien Bertschy** soumet ensuite la motion amendée au vote.

Cette motion amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 17 voix.

Au nom du Conseil communal, **Madame Silvia Robert** remercie les membres du Conseil général pour leur confiance, les remercie d'avoir accepté le budget tel que présenté, ainsi que la demande de crédit. Elle souhaite de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une très belle nouvelle année.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Damien Bertschy** clôt la séance à 20h35.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, Le secrétaire,

Damien Bertschy

Alec Enderli